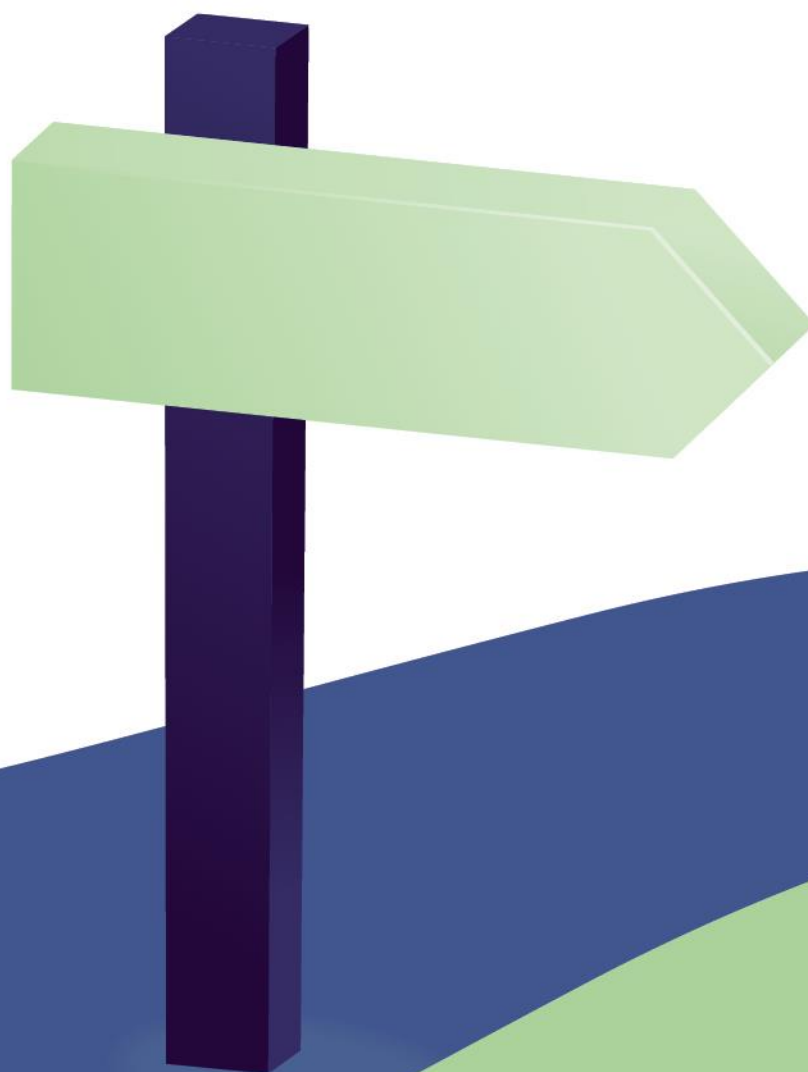


JANVIER 2025

POLITIQUE

Santé





NOS OBJECTIFS LONGS TERMES

La santé des collaborateurs Eramet, quel que soit leur statut, du personnel des entreprises extérieures, des visiteurs et des personnes vivant à l'entour des sites industriels est une priorité pour le groupe Eramet.

Tout en reconnaissant que l'élimination de tout risque sanitaire est impossible, l'objectif de la politique Santé du Groupe est de les maîtriser afin de minimiser leur fréquence et la gravité de leurs conséquences.

Le groupe Eramet a la volonté de connaître de façon détaillée et approfondie l'ensemble des risques pour la santé liée à ses activités tout en contribuant au développement de leur connaissances et à leur diffusion.

C. BORIES

A. Le MAIGNAN

N. CARRE

C. NOUEL

G. VERCAEMER

V. De CHASSEY

G. STREETON

1. ENGAGEMENTS DU GROUPE ERAMET

Dans le cadre de sa Politique Santé, le groupe Eramet s'engage à :

- **Contribuer** de façon active aux travaux scientifiques sur les risques inhérents aux procédés et aux produits.
- **Réduire** les risques d'altération de la santé liés au travail ou à l'impact sanitaire des activités industrielles et des produits du Groupe par l'implication de tous et en liaison avec les spécialistes de la santé au travail, les lignes hiérarchiques et les CSSCTI (Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail) ou/et organismes assimilés.
- **Respecter** les réglementations locales, les normes en vigueur et les standards élaborés par le Groupe en matière de santé.
- **Mettre en œuvre** les moyens nécessaires pour assurer cette politique de santé.

2. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

La Direction RH, Santé, Sûreté Groupe est garante de la présente politique. Elle est chargée de sa révision afin de tenir compte des évolutions internes et externes.

Afin de déployer sa Politique Santé, Eramet met en œuvre les moyens suivants :

- **Intégration au quotidien de la santé et des conditions du travail** dans toute décision et à chaque niveau managérial au même titre que la sécurité et l'environnement.
- **Rédaction, diffusion et application des standards**, guides et procédures nécessaires à la politique de santé en association avec le personnel et ses représentants.
- **Elaboration, pour chaque entité, d'un plan d'action Santé**
Eramet met en place des tableaux de bord permettant de suivre des indicateurs pertinents en matière de santé (troubles physiques ou psychiques liées à l'activité professionnelle, taux absentéisme, mesures de bio métrologie, etc..).

→ **Harmonisation des méthodes**

Le Groupe utilise une méthode standardisée de l'évaluation du niveau d'implémentation des Fondamentaux Santé au niveau de toutes les entités pour mettre en place des plans d'actions correctives.

→ **Implication du personnel**

Il recueille l'avis des instances représentatives du personnel en matière de santé lors de l'élaboration du plan d'actions correctives.

→ **Sensibilisation des salariés**

Le Groupe Eramet a pour priorité l'information et la sensibilisation des salariés aux risques et aux procédures de travail, à l'aménagement des postes de travail et à la mise à disposition des équipements de travail les plus adaptés à la préservation de la santé. Les postes de travail susceptibles de développer des Troubles Musculosquelettiques sont identifiés via une méthode d'analyse basée sur des données ergonomiques.

→ **Surveillance permettant le dépistage précoce des problèmes de santé pouvant être liés aux procédés de fabrication ou aux produits mis sur le marché.**

Eramet évalue régulièrement les niveaux d'exposition et identifie les personnes concernées par ces expositions. Eramet assure une surveillance médicale adaptée aux risques et conforme aux recommandations réglementaires et aux données actuelles de la science.

→ **Information et traçabilité des niveaux d'exposition**

Le Groupe informe le personnel exposé à un risque et compile les résultats collectés. Eramet organise la traçabilité des expositions et le suivi de chaque personne exposée à un risque.

→ **Poursuite de la veille scientifique et de benchmarks sur les nouveaux risques et les meilleures pratiques**

Eramet contribue activement, notamment au sein des organisations professionnelles, au développement des connaissances scientifiques relatives aux impacts sanitaires des activités et produits du Groupe.

→ **Développement d'une politique de lutte contre les comportements addictifs**

Eramet applique la tolérance zéro en matière d'alcool et drogue sur l'ensemble de ses sites. Le Groupe organise des campagnes de prévention et d'information auprès de l'ensemble du personnel. Il dépiste les conduites à risques dans le respect des réglementations locales et de l'éthique professionnelle. Il sanctionne en cas de mise en danger des personnes ou des installations.

La mise en œuvre de cette Politique Santé s'appuie sur l'engagement de la Direction et des collaborateurs du Groupe.